



NIORT

I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Rénovation des ouvrages hydrauliques des anciennes usines Boinot

La Ville de Niort a décidé d'engager des travaux de rénovation des ouvrages hydrauliques des anciennes usines Boinot. L'enquête publique s'ouvre lundi 8 septembre 2014.

Très vétustes, les ouvrages hydrauliques des anciennes usines Boinot sont hors d'état de marche. Les vannes de régulation ne sont plus manoeuvrables. Et par conséquent, la bonne gestion des niveaux d'eau de la Sèvre niortaise en épisodes de crue et d'étiage ne peut plus être assurée, entre les Vieux-Ponts et le moulin de Bouzon. La Ville de Niort a donc décidé d'engager un important programme de travaux.

Outre la réhabilitation des ouvrages hydrauliques, le projet prévoit la construction d'une passe à anguilles, la pose d'une pico-centrale hydroélectrique, la réalisation d'un pont au-dessus du bief et la réparation des ouvrages de soutènement.

Petite installation qui se caractérise par sa faible puissance (inférieure à 20 kW), la pico-centrale hydroélectrique produira de l'électricité qui alimentera l'éclairage public du site. Mais sa vocation est aussi pédagogique. Un panneau expliquera son fonctionnement.

Une enquête publique sera menée **du lundi 8 septembre au mercredi 8 octobre 2014 inclus**. Chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier à l'hôtel de ville de Niort, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 45 à 18 h et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Claude Jousseau, commissaire enquêteur titulaire ou Jean-Paul Turpain, commissaire enquêteur suppléant, recevra les observations

du public à la mairie de Niort **les mercredis 10, 17 et 24 septembre de 14 h à 17 h, le mardi 30 septembre 2014 de 14 h à 17 h et le mercredi 8 octobre 2014 de 14 h à 17 h.**

Les observations pourront également être adressées, par écrit par voie postale, à la Mairie de Niort, ou par courriel à l'adresse suivante : usines-boinot.eng-publique@mairie-niort.fr

L'avis d'ouverture de l'enquête publique, l'arrêté préfectoral, la note de présentation et le rapport du dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-2 et L.214-3 du Code de l'Environnement sont en téléchargement sur le site internet de la Ville de Niort www.vivre-a-niort.com